



2007

Votre **demande d'adhésion**

Habitations *Standing*★★

Des [garanties haut de gamme] pour des résidences avec [du mobilier et des objets de valeur] de 30 à 90 000 €



*Un contrat de qualité qui vous assure
un remboursement en valeur à neuf
quel que soit le problème rencontré*



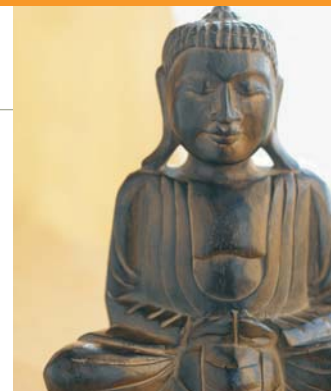
[POUR TOUT CE QUI A DE LA VALEUR POUR VOUS]



Habitations **Standing**★★

Habitations **Standing**★★ offre des garanties haut de gamme, particulièrement adaptées à des biens de qualité (bel appartement, maison de ville, résidence de standing...) contenant un capital mobilier allant de 30 à 90 000 €.

Avec Habitations **Standing**★★, tous ceux qui cherchent à protéger, comme ils le méritent, les biens auxquels ils tiennent vont pouvoir le faire en toute tranquillité.



Des garanties haut de gamme pour votre tranquillité

Vos biens assurés comme s'ils étaient toujours neufs !

Quelle que soit l'ancienneté et l'état de vos biens, Habitations **Standing**★★ n'applique aucun coefficient de vétusté, lié à l'usage et au temps. En cas de sinistre, votre demeure et son contenu sont toujours indemnisés en valeur à neuf. Vous retrouvez ainsi la même situation que vous connaissiez.

Le vol garanti en toute circonstance

Vous pouvez vous absenter jusqu'à 6 mois par an en toute tranquillité : en cas de vol, vous êtes remboursé à 100% de la valeur des objets volés et des détériorations commises à l'intérieur de votre domicile. Au-delà des 6 mois, l'indemnité est réduite à 50%.

Pour votre résidence secondaire, vous êtes toujours remboursé à 100% !

Vous choisissez le montant du capital mobilier et de la franchise

Votre mobilier et vos objets de valeur peuvent être garantis jusqu'à 90 000 €. Vous décidez avec votre Assureur-Conseil du montant du capital assuré correspondant à votre patrimoine et de celui de la franchise.

Un large choix d'options adaptées à chacun

Parce que nous vivons tous de façon différente, Habitations **Standing**★★ est conçue pour les besoins de chacun. Vous pouvez protéger vos enfants lors de leurs activités scolaires et extrascolaires, assurer un studio loué par un membre de votre famille, garantir des pièces mises en location à l'intérieur de votre habitation, assurer vos arbres, plantes et toute installation extérieure (piscine...).



> Habitations **Standing**★★ vous en donne plus

- Vos vérandas, verrières et panneaux solaires, meubles (table en verre...), électroménager (plaques vitrocéramiques...) et sanitaires (lavabos...) sont garantis en cas de « bris de glace ».
- Vous bénéficiez d'une assistance hors pair pour vos voyages et déplacements, partout dans le monde.
- La protection juridique vous couvre dans tous les domaines de votre vie privée.
- Votre responsabilité civile est étendue aux fêtes familiales, baby-sitting, stage en entreprise ou encore à votre activité d'assistante maternelle.
- En choisissant Habitations **Standing**★★ pour votre résidence principale, vous pouvez dans les meilleures conditions assurer votre résidence secondaire avec APRIL IARD.

> Services de 1^{er} plan

- Nous vous proposons toute une gamme de services de proximité ainsi qu'une aide pour réaliser les travaux de votre choix.
- Nous pouvons également vous conseiller pour un déménagement et vous proposer des tarifs préférentiels des déménageurs que nous avons référencés.

96% de nos assurés
se déclarent satisfaits
de nos produits
et services*

* Enquête IPSOS, avril-juin 2006,
200 assurés interrogés ; cumul des réponses
« très satisfait » à « assez satisfait ».

Concrètement

Vous avez beaucoup de matériels informatiques et audiovisuels chez vous et craignez d'être mal indemnisé en cas de cambriolage ?

*Avec Habitations **Standing****, votre matériel informatique (portable, imprimante...) et audiovisuel (TV, HiFi...) est assuré comme tout le contenu de votre habitation. Vous êtes rééquipé à neuf et ce quelle que soit l'ancienneté de vos équipements (3, 10, 15 ans...).*

De retour de vacances, vous découvrez que votre installation électrique a disjoncté à cause de la foudre : vous devez jeter tout le contenu de votre congélateur !

*Avec Habitations **Standing****, vous êtes remboursé de la valeur de toutes vos denrées alimentaires.*

En parler avec votre Assureur-Conseil

Protégez votre habitation avec notre contrat « Protection - Surveillance - Intervention »

A la moindre tentative d'intrusion, vous êtes immédiatement prévenu. Si le centre de télésurveillance n'arrive pas à vous joindre, une intervention est immédiatement déclenchée. Une protection 100% efficace ! Vous bénéficiez d'une exonération de franchise en cas de cambriolage si l'alarme était activée.

Pensez aussi à assurer les biens que vous mettez en location

> Garanties des **Propriétaires non Occupants***

Même si votre locataire souscrit une assurance habitation, vous pouvez être mis en cause dans bien des situations : lors d'un accident que provoquerait la structure de l'immeuble, par exemple.

> Loyers **Garantis****

Vous recevez le versement du loyer si votre locataire s'avère mauvais payeur.

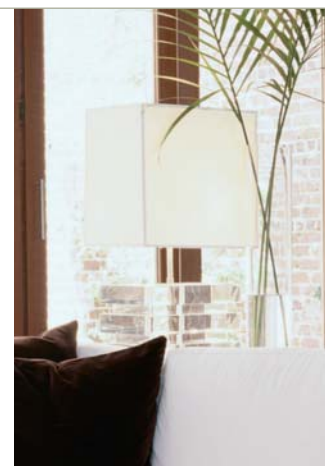
Nos engagements de service

> **Des équipes dédiées**

- Pour tout renseignement sur votre contrat ou toute modification (augmentation de votre capital mobilier, nouvelle résidence à assurer...), du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.
- Pour bénéficier des prestations d'Assistance, 24h/24 et 7j/7.
- Pour faire jouer votre Protection Juridique, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

> **En cas de sinistre**

- Vos demandes sont traitées en 24h dès réception des documents nécessaires.
- Nous nous engageons à vous régler à réception de votre accord sur le montant de l'indemnisation.
- Nos équipes mettent tout en œuvre pour déléguer un expert si nécessaire ou missionner une entreprise de notre réseau de partenaires de qualité.



Définitions

« Inhabitation »

Pour la garantie vol, toutes les périodes d'inhabitation survenues dans une même année d'assurance sont additionnées et le résultat comparé aux limites fixées par la garantie. Toutefois, ne sont additionnées que les périodes d'inhabitation supérieure à trois jours consécutifs. Inversement, une habitation de moins de trois jours consécutifs n'interrompt pas une période d'inhabitation.

« Objets mobiliers »

Ce sont tous les objets contenus dans votre habitation tels que les meubles, articles et appareils ménagers, vêtements et effets personnels, linge, approvisionnement et combustibles. Ils peuvent soit vous appartenir, soit vous être confiés. Ils peuvent aussi appartenir aux personnes que vous recevez ou qui habitent chez vous. Votre mobilier est assuré pour le montant inscrit sur vos dispositions particulières.

DEMANDE DE DEVIS

à retourner par fax au 04 37 91 18 86

Habitations Standing**

Des [garanties haut de gamme] pour des résidences avec
[du mobilier et des objets de valeur] de 30 à 90 000 €

1. Complétez cette demande de devis et communiquez-la à votre Assureur-Conseil.
2. Les informations transmises par vos soins lui permettent de vous préparer un devis.
3. Si les conditions vous conviennent, vous lui donnez votre accord et vous êtes assuré dans les 24h.
4. Vous recevez dans les meilleurs délais votre dossier de bienvenue.

Date d'effet souhaitée :

Vous _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone personnel : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Téléphone professionnel : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Votre habitation _____

Nature : Maison Appartement (Etage : RDC Intermédiaire Dernier)

Date de construction : Avant 1975 A partir de 1975 Ne sait pas

Nombre de pièces principales _____

dont pièces de plus de 50 m² _____

Superficie des dépendances _____ m²

Type de résidence : Principale Secondaire

Si résidence secondaire, indiquer son adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____



APRIL IARD à vos côtés

Toutes nos solutions Habitations et Modèles bénéficient automatiquement d'une Protection Juridique.
Toutes nos solutions Modèles bénéficient d'une assistance 0 km, 24h/24 et 7j/7.

		
Habitations <i>Prestige</i> Des garanties exceptionnelles pour des biens d'exception	★★★	Modèles <i>Prestige</i> Pour des véhicules d'exception d'une valeur supérieure à 90 000 €
Habitations <i>Standing</i> Des garanties haut de gamme pour des résidences avec du mobilier et des objets de valeur (de 30 à 90 000 €)	★★	Modèles <i>Standing</i> Pour des véhicules de qualité d'une valeur d'achat comprise entre 30 et 90 000 €
Habitations <i>Classic</i> Pour des appartements ou maisons qui nécessitent de solides garanties (capital mobilier inférieur à 30 000 €)	★	Modèles <i>Classic</i> Pour des véhicules récents de moins de 30 000 €. Existe également en Modèles win-win (conduite responsable)
Habitations <i>Pied-à-terre</i> Pour votre pied à terre, pour vous ou pour vos enfants		Modèles <i>Okaz</i> Pour des véhicules plutôt âgés d'une valeur d'origine de moins de 30 000 €

Garanties complémentaires
Habitations en <i>construction</i> Protection - Surveillance - Intervention Garantie TV - HiFi - Electroménager Garantie des Titres de propriété

Investisseurs	
Loyers garantis	★★
Garantie des Propriétaires non occupants	★

Des solutions pour tous et pour chacun

APRIL propose une gamme de solutions complète et diversifiée, lui permettant de répondre aux attentes de chacun : familles, salariés, emprunteurs, seniors, dirigeants, travailleurs non salariés, étudiants, voyageurs... Depuis sa création, APRIL s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes.

- assurance santé et prévoyance pour le particulier et l'entreprise en France www.april.fr
- assurance de prêt www.april.fr
- assurance automobile et habitation www.april-iard.com
- épargne, retraite et défiscalisation www.april-patrimoine.fr
- assurance individuelle et collective des expatriés, impatriés et voyageurs www.april-mobilite.fr

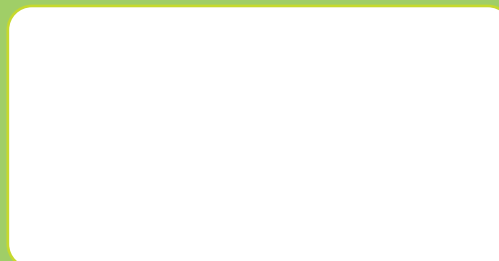
APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 2 000 collaborateurs et 30 sociétés du groupe.

En 2005, APRIL GROUP a enregistré un chiffre d'affaires de 445,2 M€ (+32,8% / 2004) et son action, cotée à la Bourse de Paris depuis 1997 (SBF 120), a connu une hausse de 84,7%.

Pour en savoir plus, contactez votre Assureur-Conseil



APRIL IARD EST UNE SOCIÉTÉ D'APRIL GROUP

Siège social,
27 rue Maurice Flandin - BP 3206
69404 Lyon Cedex 03
Fax 04 37 91 11 44
Tél. 0 820 815 820 (0,12 €/min)
Internet www.april-iard.com



[POUR TOUT CE QUI A DE LA VALEUR POUR VOUS]